

Association française des Historiens des Idées Politiques

Collection d'Histoire des Idées Politiques  
dirigée par Michel Ganzin

**XXIV**

Actes du Colloque international de Dijon  
(21-22 mai 2015 – Université de Bourgogne)

## **PENSÉE POLITIQUE ET FAMILLE**



Presses Universitaires  
d'Aix-Marseille puam

## FAMILLE ET PERSONULA

Par

Jacques BOUINEAU  
*Professeur à l'Université de la Rochelle*

« L'Occident chrétien, nous le savons, a toujours vu dans la sexualité une source d'angoisse morale et un terrain d'affrontement éthique, le point de départ d'un dualisme, qui persiste encore de nos jours, entre l'esprit et la chair, entre l'âme et la chair... »<sup>1</sup>.

La famille constitue en effet le lieu de rencontre entre une norme juridique, qui définit des rôles (père, mère, enfant, oncle, tante, etc.) et l'exercice normé d'une sexualité, imposée ou interdite à ces rôles. Afin de cerner ces relations et d'en mener l'analyse, nous qualifions chacun de ces rôles par le terme *personula*<sup>2</sup>. Ainsi, un citoyen (*persona*) possède également une dimension privée (*personula*) qui lui permet d'agir au sein de la famille. Pour compléter la vision d'Hannah Arendt, nous disons qu'il existe bien un espace public dans lequel se meut la *persona* et un espace privé, lieu d'expression de la *personula*. Toutefois, nous n'établissons pas de différence de nature entre les deux, et pour le dire autrement : l'espace privé ne constitue pas dans notre analyse le lieu de l'intime<sup>3</sup>, mais celui d'un lien de relations normées qui ne dépassent pas le cercle familial, sauf si celui qui en est nanti ne peut se définir autrement<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> J. Weeks, *Sexualité*, Lyon, PU, 2014 (trad.), p. 39.

<sup>2</sup> Ce néologisme, qui est de notre fait, a été forgé sur le terme de *persona* auquel nous réfléchissons depuis notre thèse (1789-1799 : *Les Toges du Pouvoir ou la Révolution de Droit Antique*, Toulouse, Association des Publications de l'Université de Toulouse-le-Mirail et éditions Eché, 1986, XLVII + 556 p.), jusqu'à notre dernier article publié : « La solidarité chez Campanella », in B. t Kasparian (dir.), *Les espaces de solidarité. La famille, l'État, l'Europe et le monde*, Rennes, PUR, 2015, p. 97-115. Le suffixe - *ula* étant un diminutif classique en latin.

<sup>3</sup> Nous le définirons autre part, grâce aux notions de *personula intima* et d'*egomet*, que nous avons commencé à cerner dans l'article fait en collaboration avec Loïc Charpentier et qui paraîtra bientôt dans la collection « Méditerranées » : « Les ambiguïtés de l'art officiel au XVI<sup>e</sup> siècle : l'exemple de la *Sainte Anne* de Léonard de Vinci ».

<sup>4</sup> Tel serait le cas de l'individu qui ne pourrait pas se définir au monde autrement qu'en tant que père de famille, que femme mariée, etc.

C'est bien dans *persona* et *personula* que s'exprime le dualisme<sup>5</sup> que Jeffrey Weeks mettait en avant. Dans ces deux niveaux, la sexualité interfère car ils sont tous deux marqués par le phénomène d'autorité, quelque consistance qu'on lui accorde<sup>6</sup>.

Dans les débats contemporains, et notamment ceux qui ont entouré le vote de la loi sur le mariage de personnes du même sexe, singulièrement en raison des modèles issus du communautarisme anglo-saxon, on a tendance à considérer que l'on est entré dans un nouvel état de société, libéré du dualisme et des modèles traditionnels. Est-ce certain ? Est-il même certain que les réseaux sociaux soient des espaces où l'on étale son intimité ? Ne se trouverait-on pas plutôt en présence d'un nouveau comportement codifié, non pas par l'individu lui-même – contrairement à ce qu'il croit souvent –, mais par l'esprit du temps ? Si l'on suit Hannah Arendt<sup>7</sup>, une fois encore, on dira que la modélisation contemporaine au lieu d'être majoritairement verticale, contrairement à ce qu'elle a été pendant longtemps, est devenue une modélisation horizontale. En d'autres termes, au lieu de se conformer à un modèle (religieux, national, mythologique...), les hommes du XXI<sup>e</sup> siècle s'inspirent de leurs congénères, ce qui assure au demeurant le triomphe des émissions de télé-réalité ; l'*exemplum* cher aux hommes du Moyen Âge étant devenu un autre, vivant et contemporain.

La présente contribution vise donc à cerner le concept de *personula*. C'est-à-dire à montrer qu'au sein de l'espace familial le comportement de chaque membre est analogue à celui que ces mêmes membres possèdent dans l'espace public. Pour comprendre ce point de départ, il suffit de se souvenir de la manière dont les Grecs anciens percevaient les trois niveaux de l'action humaine : dans la cité, dans la famille, avec soi-même. À chacun de ces niveaux, la philosophie était la même : il s'agissait de faire triompher la raison et de combattre l'*hybris*.

Pour étayer notre réflexion, nous nous sommes entouré d'outils en provenance de l'histoire du droit, de la philosophie, de l'histoire, de l'ethnologie, du droit civil, voire à la marge de la psychanalyse... Notre but est en effet d'expérimenter une théorie dans des champs où d'autres réflexions ont déjà été menées. Il va donc falloir évoquer des débats brûlants d'actualité, comme celui sur le genre<sup>8</sup>, sans tomber dans les

<sup>5</sup> Seul l'*egomet* permet de s'en extraire, parce qu'il permet d'appréhender le monde non pas par des critères objectifs et rationnels, mais par la sensibilité doublée de l'empathie, qui met l'être en relation avec son milieu et les autres, de la même manière, pour prendre une image, que la grenouille respire par la peau et non pas par un système pulmonaire. Cette manière de sentir l'autre peut peut-être permettre de quitter le dualisme, car l'être ne se définit plus par un couple corps-esprit, mais par un tout indivisible constitué du corps et de l'esprit.

<sup>6</sup> Traditionnellement, et pendant longtemps, le pouvoir a, en Occident, été assumé par l'homme, le père, comme le rappelle Pierre Legendre : « En éliminant la Mère par rapport à la descendance du pouvoir assumée es qualités par la linéarité masculine, un système juridique s'engage dans une certaine voie, dont les effets, dans l'ordre de la civilisation du social, sont visibles. L'Occident – bien d'autres civilisations avec lui – aura inévitablement le plus grand mal à déssexualiser la problématique du pouvoir ». *L'inestimable objet de la transmission*, Paris, Fayard, 1985, p. 150.

<sup>7</sup> V. *La crise de la culture*, Paris, Gallimard, « Folio », 2010 (rééd.), p. 253-288.

<sup>8</sup> « On considère, depuis l'époque moderne, qu'il existe un lien inhérent entre le genre biologique... et les pratiques érotiques 'appropriées' », J. Weeks, *op. cit.*, p. 14.

polémiques politiques, ou reprendre des dossiers qui ont ouvert en leur temps des pistes nouvelles<sup>9</sup> pour y apporter notre contribution<sup>10</sup>.

Car comme « il existe dans le monde un éventail très large d'attitudes à l'égard de la sexualité »<sup>11</sup>, les différents modèles familiaux vont accueillir des comportements très divers, mais qui tous expriment une même réalité : la *personula*. Afin d'organiser notre propos, et pour faciliter la lecture, nous réfléchirons en deux temps : d'abord à partir de modèles familiaux collectifs, dans lesquels la *personula* s'inscrit à l'intérieur d'une fratrie (I), ensuite à l'intérieur de couples familiaux (II), où la *personula* de chacun se définit par rapport au couple qui en constitue la base.

### I. FRATRIE

« Nos émotions, nos désirs et nos relations sont liés par un système de causalité riche et complexe à la société dans laquelle nous vivons »<sup>12</sup>. La famille élargie, si éloignée des schémas occidentaux contemporains, déroute souvent ces derniers tant par son étendue que par la nature des liens qui s'y tissent. Afin d'approcher prudemment des réalités complexes, nous proposons d'observer, dans un premier temps, la fratrie en Europe et dans un second temps, la fratrie hors d'Europe.

#### - En Europe

L'histoire européenne est riche de fratries aux noms variés<sup>13</sup>. Nous ne ferons ici allusion qu'à deux types, qui se trouvent à la base des deux grandes cultures européennes : la famille antique, source des cultures de droit civil, et la famille scandinave, expression des cultures du nord de l'Europe.

#### - Famille antique (*oikos* et *gens*)

En Grèce, le mariage consiste dans le transfert de puissance du père de la fille au mari et la remise de la fille à ce dernier ; ce n'est pas un acte politique, mais privé. Parallèlement, à Rome dans les premiers temps, ce n'est pas un acte juridique, mais une situation de fait. En revanche, à l'époque hellénistique, le mariage devient un acte religieux et civique. On passe ainsi du privé au public. Le même passage a lieu à Rome, où la *lex de adulteris* transfère à l'autorité publique la connaissance de

<sup>9</sup> « Gagnon et Simon, tous deux chercheurs en sociologie et en psychologie sociale, ont suggéré que le rôle central de la sexualité avait dû être inventé à un moment de notre histoire, peut-être pour combattre un risque de dépopulation ou pour résister à une culture étrangère expansionniste » ; J. Weeks fait ici référence (*op. cit.*, p. 33), sans citer la page, à J. H. Gagnon et Simon William, *Sexual Conduct : The Social Sources of Human Sexuality*, Londres, Hutchinson, 1973.

<sup>10</sup> À ce titre-là, on peut avancer l'idée que le Décalogue, promulgué avant la conquête de Canaan, met à l'évidence l'accent sur une « normalité sexuelle » nécessaire pour garder la cohésion du groupe, prévenir les conflits et accroître le volume des conquérants – les Hébreux – dans une situation extrêmement périlleuse.

<sup>11</sup> J. Weeks, *op. cit.*, p. 38.

<sup>12</sup> S. Cartledge et J. Ryan (dir.), *Sex and Love : New Thoughts on Old Contradictions*, Londres, The Women's Press, 1983, p. 1, cité par J. Weeks, *op. cit.*, p. 35.

<sup>13</sup> Les frêches paysannes, ou les pangas ou frêrages nobiliaires, notamment la *Ganerbschaft* du Saint Empire (v. Jacques Bouineau, *Traité d'histoire européenne des institutions (I<sup>er</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Litec, 2004, p. 538), pour ne pas parler d'expériences ponctuelles, comme la communauté de biens et la polygamie du « Nouveau Royaume de Sion » de Jan Mathys à Münster en 1534.